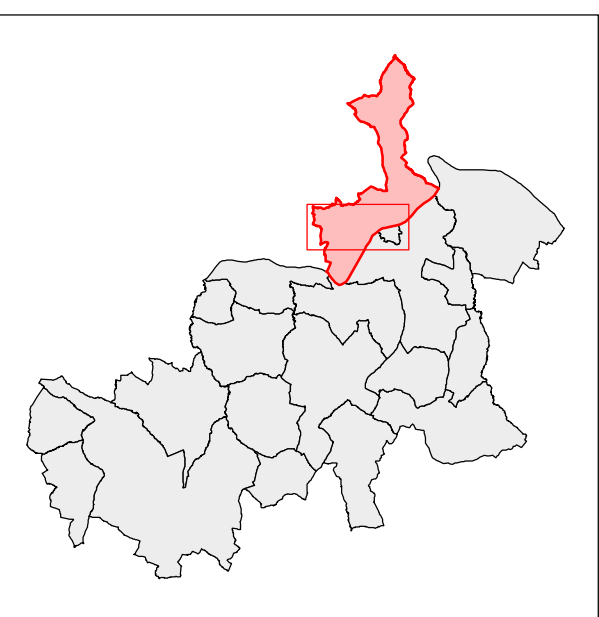


PORT STE FOY ET PONCHAPT

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 27/10/17
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 25/06/19 au 09/08/19
PLUi approuvé par D.C.C. du 28/11/19
1ère Modification du PLUi approuvé par D.C.C. du 11/03/20



Zonage du PLUI

UA (a, b, bl, c, cl, d, dl)	UBb	UX	N
	UC	UY	Ne
	UCc	1AU	NL
UBa	UD	A	
	UE	Ap	

Prescriptions du PLU

- ▲ Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2*
- Espace boisé classé
- Protection ponctuelle au titre de l'article L.151-19 - patinoire bôf
- Espace boisé classé
 - Protection linéaire au titre de l'article L.151-19 - entrée bois
- Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé: Espace boisé classé à recréer
- Espace soumis au risque d'inondation : se reporter au Plan de Prévention de Risque Inondation (PPRI)
- Périmètre de protection au titre de l'article L.151-19 - patinoire bôf
- Périmètre de protection au titre de l'article L.151-23 - entrée boisé / parc
- Périmètre de protection au titre de l'article L.151-23 - ripitype
- Périmètre de protection au titre de l'article L.151-23 - boisement humide
- Construction récente ou en cours

 Date : 04/2022
 Conception : Metropolis
 Source : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022

